

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 JUIN 2014**

**Etaient Présents** : Jean-Noël MOISSET. Maryse GUILBERT. Francis RONDET. Nadine RACAULT. Alain VERON. Reine-Marie GREMEAUX. Michel RAES. Adeline ROLDAO-MARTINS. Christine ALLOUIS. Michel PRULHIÈRE. Sandrine FILLASTRE. Daniel BENAGOU. Lucienne GUEDON. Ahmed LAFRIZI. Jean Jacques BIZERAY. Daniel BELAND. Rudy BORNE. Michèle MARIE. Anthony ARCIERO. Estelle LAMOUR. Fabrice LASSERRE. Régis SCARPINO.

**Absents excusés** :  
Denise HOF donne pouvoir à Christine ALLOUIS  
Valérie GAILLARD donne pouvoir à Anthony ARCIERO  
François VARLET donne pouvoir à Michel RAES  
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE

**Absents** : Suzie PLANCHARD

**Secrétaire de séance** : Nadine RACAULT

**Compte rendu du Conseil municipal du 11 Avril 2014.**

Anthony ARCIERO soulève les remarques les faits suivants :

- Valérie GAILLARD donne pouvoir à Anthony ARCIERO
- Vote du Budget Primitif 2014 : Le conseil municipal a émis un avis favorable par 22 voix pour et 4 contre (A.ARCIERO. E.LAMOUR.V.GAILLARD.R.SCARPINO)
- Demande de Subvention au Conseil Général pour travaux d'Eaux Pluviales au Jardin Frémin et la Rue de la Liberté : Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**1°) DESIGNATION DELEGUE AU SYNDICAT DE LA FOURRIERE ANIMALE A LA CARPF**

Vu les élections de mars 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire qui représentera la commune au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d' Oise

Compte tenu du résultat du vote,

**Alain VERON, Adjoint au Maire**

A été élu délégué titulaire de la commune auprès du syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**2°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PORTE DE FRANCE**

Le Conseil de la Communauté de Communes de Communes Roissy Porte de France a délibéré le 24 novembre 2005 pour adopter la Taxe Professionnelle Unique, il convient conformément à la loi de constituer la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

- La CLECT est prévue par l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts
- Elle comprend au moins un membre de chaque conseil municipal
- Elle élit en son sein un président et un vice-président
- Elle doit élaborer un PV de transfert de charges

- Ce PV doit être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des CM représentant la ½ de la population ou la ½ des CM représentant les 2/3 de la population).
- L'adoption du rapport doit avoir lieu dans la première année de l'adoption de la TPU

Monsieur le Maire demande que 2 représentants soient désignés à cette commission.

Le Conseil municipal à l'unanimité nomme :

- **Adeline ROLDAO-MARTINS, membre titulaire**
- **Daniel BENAGOU, membre suppléant**

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **3°) DESIGNATION D'UN DELEGUE MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET DU LYCEE DE FOSSES**

Le Conseil Municipal,  
Vu les élections de mars 2014,  
Vu les articles L.5212-7 et L.5212-8 du code des collectivités territoriales,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE de procéder à l'élection du délégué qui représentera la commune au Conseil d'Administration du Collège et du Lycée de Fosses.

**Est NOMMEE : Nadine RACAULT, Adjoint au Maire**

Pour représenter la Commune de Survilliers au Conseil d'Administration du Collège et du Lycée de FOSSES.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**NB** : Anthony ARCIERO signale que c'est à la Communauté d'Agglomération RPF de nommer le délégué du Conseil d'Administration du Lycée de Fosses. Information prise auprès de la CA RPF. C'est bien à chaque commune de nommer un représentant.

### **4°) DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE VIDEO SURVEILLANCE A LA CA RPF**

Dans le cadre de l'équipement de notre commune en vidéo surveillance, il convient de déléguer la Maitrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France, pour l'installation des matériels nécessaire,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal,

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DECIDE de DELEGUER à la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France, la Maitrise d'ouvrage pour l'installation des matériels nécessaires à la vidéo surveillance sur la commune de Survilliers.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **5°) CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE MATERNELLE DU JARDIN FREMIN**

Suite aux travaux d'isolation de l'école maternelle du Jardin Frémin, la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France a décidé de soutenir la commune de Survilliers dans son projet, en lui versant un fonds de concours, aux termes de la présente convention.

A compter de 2014, la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France versera à la commune de Survilliers un fonds de concours d'un montant fixé à 37.000 € HT. Cette somme sera versée à la fin des travaux et de la transmission des documents comptables par la commune (état des factures visées par le trésorier et des subventions reçues).

Le montant maximum du fonds de concours est égal ou inférieur à 50 % du montant HT financé par la Commune, avec obligation pour le maître d'ouvrage de financer au minimum 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques et comme attesté par la production de l'état des factures d'une part et les notifications de subventions, d'autre part.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité.

## 6°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PORTE DE FRANCE

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982.

Vu les articles L 5212-7, L 5212-8, L 5212-9, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales 2014, la commune de Survilliers doit désigner ses représentants au sein des commissions de la Communauté d'Agglomération ROISSY PORTES DE FRANCE

Après en avoir délibéré,

DESIGNE comme représentants du Conseil Municipal de Survilliers, au sein de la Communauté d'Agglomération ROISSY PORTES DE FRANCE,

N°	Commission	Titulaire	Suppléant
1	COMMUNICATION – CULTURE	Francis RONDET	Rudy BORNE
2	AMENAGEMENT – TRAVAUX – ACTION FONCIERE	Alain VERON	Admed LAFRIZI
3	ACTION SOCIALE – HANDICAP	Reine Marie GREMEAUX	Maryse GUILBERT
	FINANCES – BUDGET – SOLIDARITE	Jean Noel MOISSET	Adeline ROLDAO
5	EMPLOI – FORMATION	Jean Jacques BIZERAY	Régis SCARPINO
6	TRANSPORT – ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE	Reine-Marie GREMEAUX	Lucienne GUEDON
6/A	ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE	Jean Jacques BIZERAY	Michèle MARIE
7	LOGEMENT – PLH – AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	Maryse GUILBERT	Lucienne GUEDON
8	SPORT	Michel PRULHIERE	Michèle MARIE
9	PREVENTION SECURITE	François VARLET	Régis SCARPINO
10	SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES + RH	Adeline ROLDAO	François VARLET

11	COOPERATION DECENTRALISEE ET CAVEX	Daniel BENAGOU	Maryse GUILBERT
----	--	----------------	-----------------

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.

NB : A la commission finances était candidat Anthony ARCIERO et Jean Noel MOISSET. On obtenu Anthony ARCIERO : 5 Voix, Jean Noel MOISSET : 21 Voix.

A la commission sport : Fabrice LASSERRE était candidat mais par rapport aux horaires des réunions, se désiste.

Concernant le reste des commissions : le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **7°) TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISES ANNEE 2015**

Le Conseil,

Vu la loi n° 78-788 du 28 Juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises

Vu le Code de la procédure pénale ainsi modifié par cette loi et notamment son article 260 ;

Vu le décret n° 99-1154 du 29 Décembre 1999 authentifiant les résultats du recensement général de la population de 1999,

Vu l'arrêté ministériel du 26 Décembre 2002 portant modification du chiffre de la population et attribution fictive aux communes membres des agglomérations nouvelles,

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2003 authentifiant les résultats des recensements complémentaires effectués dans certaines communes au titre de l'année 2002

Considérant que le Conseil Municipal de Survilliers doit tirer au sort publiquement, à partir des listes électorales, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition de Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Après avoir procédé au tirage au sort sur la liste électorale :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : ont été tirés au sort, pour figurer sur la liste préparatoire des jurés appelés à siéger en 2015 à la cour d'assises de Pontoise :

VALLOIS Gisèle	BISSON Patrick	BRICE Muriel
CASTELANT Jean Patrick	CICCHELERO Catherine	GOZARD Julien
GUILBERT Jean Claude	MILKOWSKI Lucette	MECHENOUA Marc

## **8°) CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Le CONSEIL,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22 Juillet 1982,

Vu les élections municipales de Mars 2014,

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs,

Après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : propose à la Direction des Services Fiscaux du Val d'Oise – Centre Départemental d'assiette – 93093 CERGY PONTOISE, la liste des commissaires titulaires et suppléants, ainsi qu'il suit :

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires Suppléants</b>
Jean Noel MOISSET	Lucienne GUEDON
Adeline ROLDAO	C ALRIC
Odile BOULONNOIS	Michel RAES
Jacky DESPREZ	Daniel BENAGOU
Marcel VALENCE	Jean CUMIN
Alain VERON	Anthony ARCIERO
Jean Michel HENRION	Ahmed LAFRIZI
Sandrine FILLASTRE	Reine Marie GREMEAUX
Francis RONDET	Maryse GUILBERT
Régis SCARPINO	Estelle LAMOUR
Lucette MILKOWSKI	Nadine RACAULT
Michel PRULHIÈRE	Michèle MARIE
Marie Claire VERON (Extérieur)	Daniel BELAND
Denise HOF	Suzie PLANCHARD
François VARLET	Mme ZAWATOWSKI (le Blanc Mesnil)
Gérard BOULE	Karina BENARD

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité.

## **9°) OBJECTIF TRIENNAL 2014-2016 LOGEMENTS SOCIAUX**

Monsieur le Maire informe que l'année 2014 correspond à l'élaboration du bilan triennal 2011-2013 pour les communes soumises au respect des dispositions de l'article 55 de la loi SRU.

Notre commune est entrée dans le champ d'application de la loi au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, et fait l'objet d'un premier inventaire en 2013 mais ne s'était pas vue notifier d'objectif pour la période antérieure.

La loi Duflot du 18 Janvier 2013 a renforcé le dispositif et relevé le taux de logements sociaux dont doivent disposer les communes qui entrent dans son champ à 25 % du nombre des résidences principales. L'année 2014 marque également le début de la cinquième période triennale (2014-2016), cette dernière fera l'objet d'un bilan en 2017.

La préfecture nous notifie l'objectif triennal 2014-2016 de création de logements locatifs sociaux sur notre commune qui est au minimum de 5 logements sociaux.

Celui-ci est calculé par application du taux de 25 % au nombre de logements sociaux manquants au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, soit le quart de ce qu'il convient de réaliser d'ici 2025.

Notre commune n'étant pas couverte par un PLH et son taux de logements sociaux étant supérieur à 10 %, la répartition des logements par type de financement devra respecter la règle suivante : au moins 30 % des logements financés en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et au plus 30 % financés en prêts locatifs sociaux (PLS).

Surveilliers doit donc s'engager dès maintenant, par délibération, dans la réalisation de ces objectifs.

Monsieur le Maire propose d'établir une délibération mentionnant la création de 34 logements (situés à la nouvelle gendarmerie) – 5 Logements CIBEX Face à la Mairie repris par Oise Habitat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **10°) ACCORD DE PRINCIPE POUR GARANTIE D'EMPRUNTS ACQUISITION LOGEMENTS 16 RUE DE LA LIBERTE PAR VAL D'OISE HABITAT**

Val d'oise Habitat suite à la prise de contact avec la Société CIBEX a décidé de faire l'acquisition de 5 des derniers logements situés 16 Rue de la Liberté ;

Cette acquisition comprend 4 logements de type T3 et 1 logement de type T4, dont 3 qui pourraient être financés en PLS (Prêt locatif social) et 2 en PLAI (Prêt locatif aidé d'Intégration).

Val d'Oise Habitat sollicite la garantie de la commune de Survilliers sur les prêts avant la signature de la promesse de vente qui doit intervenir fin juin et avant la demande formelle des prêts auprès de la CDC.

Val d'Oise, dans un premier temps demande un accord de principe à la Commune de Survilliers pour l'octroi de ces garanties de prêts.

FINANCEMENT	Euros	DUREE DES PRETS
PLA I	245.479	40 ans
PLA I FONCIER	126.079	60 ans
PLS	244.147	40 ans
PLS FONCIER	166.439	60 ans
Subvention d'Etat	24.000	
Fonds propres investis	85.000	
TOTAL FINANCEMENT	891.144	
TOTAL PRET	782.144	

Explication est donnée au Conseil Municipal qu'il y a environ 4 ans, une demande avait été faite pour les logements Rue du Houx (face au tabac). Cette demande avait été refusée a cause de la vétusté des locaux. Monsieur le Maire ajoute que le risque est limité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **11°) COMMISSIONS COMMUNALES DE SECURITE INCENDIE POUR LE CONTROLE DES ERP**

Autorité chargée de la police spéciale des établissements recevant du public dans les établissements recevant du public (ERP), le Maire est responsable du respect des mesures de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP implantés sur sa commune. A ce titre, la décision d'ouverture d'un établissement ou de sa fermeture administrative, relève de sa responsabilité.

Afin de nous aider dans l'exercice de cette mission, nous disposons d'organismes consultatifs que sont les commissions de sécurité, mises en place aux niveaux des communes, des arrondissements et du département. Celles-ci procèdent aux visites de contrôle des établissements, à l'issue desquelles elles formulent un avis technique sur lequel nous pourrions nous appuyer pour prendre une décision.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, il nous appartient de proposer la création d'une commission de sécurité sur notre commune.

Cette demande devra être accompagnée du nom d'un élu municipal qui, en qualité d'adjoint, sera susceptible de représenter le Maire de la Commune.

A la suite, un arrêté préfectoral fixera la composition de la commission communale de sécurité, afin qu'elle puisse rendre ses avis conformément à la réglementation en vigueur.

Elle est présidée de droit par le Maire ou un représentant qu'il aura désigné puis délibéré en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire délègue François VARLET comme représentant municipal. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette nomination.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## 12°) CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION L'AVENIR ET LA HALTE GARDERIE

Lors du dernier conseil municipal, des subventions aux Associations ont été votées. Certaines étant supérieures à 23.000 €, il convient donc d'établir une convention entre la commune et ces Associations.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer les conventions suivantes :

- Association l'AVENIR dont la subvention est de 64.000 €
- Association HALTE GARDERIE « Les Marcassins » dont la subvention est de 55.000 €

A la demande d'Anthony ARCIERO demande communication des comptes financiers de ces Associations pour les 2 exercices précédents. Monsieur le Maire précise que les comptes sont publiés et adressés à tous les adhérents. décide de voter contre. Fabrice LASSERRE s'abstient par rapport à son statut de professeur de tennis à l'Association de l'Avenir. Les comptes administratifs de l'Avenir seront fournis, pour ce qui est de la Halte-Garderie, Monsieur le Maire souhaite demander l'accord de l'Association.

Anthony ARCIERO vote contre si on ne dissocie pas les deux conventions.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 23 voix pour, 1 Abstention (Fabrice LASSERRE et 2 contre (Anthony ARCIERO – Valérie GAILLARD).

## 13°) REMUNERATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Monsieur le Maire propose que soient rémunérés les stagiaires (étudiants de l'enseignement supérieur) effectuant des stages supérieurs à 1 mois (soit environ 436.00 € par mois).

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2006-757 du 29 Juin 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10,

Vu le décret n° 2006-1093 du 29 Août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 Mars 2006 pour l'égalité des chances

Circulaires du 23 Juillet et du 4 Novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial.

Vu le Code du Travail,

Vu le Code de l'Education,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : D'INSTITUER une gratification dans la limite de 12.50 % du plafond de la Sécurité Sociale de l'année au cours de laquelle le stagiaire est accueilli pour les stages supérieur à 1 mois.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : D'AUTORISER le Maire à signer les conventions à intervenir.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : D'INSCRIRE les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## 14°) TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose que les tarifs communaux (cantine, études, mercredis et centres de loisirs) soient augmentés à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014, suivant le tableau ci-dessous :

	Anciens tarifs	Nouveau tarif
--	----------------	---------------

<b>Restaurant communal</b>					
Enfant Surveilliers et CCRPF		3.50 €		3.60 €	
Enfant Hors CCRPF		5.60 €		5.80 €	
<b>Portage</b>		5.05 €		5.20 €	
<b>Repas Mensuel</b>		12.00 €		12.80 €	
<b>Mercredi loisirs hors restaurant</b>					
De 11 h 30 à 19 h (Enfant surveilliers)				8.50 €	
<b>Etudes Surveillées</b>					
3 à 4 soirs par semaine dans le mois		27.30 €		27.30 €	
1 à 2 soirs par semaine dans le mois		13.70 €		13.70 €	
<b>Accueil Maternelles</b>					
Matin ou soir surveilliers et CCRPF		2.50 €		2.60 €	
Matin ou soir Hors CCRPF		5.50 €		5.80 €	
Matin et soir Surveilliers et CCRPF		4.85 €		4.95 €	
Matin et soir Hors CCRPF		7.65 €		7.95 €	
<b>Accueil Elémentaires</b>					
Matin ou soir surveilliers et CCRPF		2.50 €		2.60 €	
Matin ou soir Hors CCRPF		5.50 €		5.80 €	
<b>Centre de Loisirs 7h-9h/17h-19h</b>					
Matin ou soir surveilliers et CCRPF		1.45 €		1.50 €	
Matin ou soir Hors CCRPF		3.30 €		3.40 €	
Matin et soir Surveilliers et CCRPF		2.80 €		2.90 €	
Matin et soir Hors CCRPF		5.90 €		6.10 €	
<b>Centres de Loisirs</b>					
QF	QUOTIENT	Actuellement	Nouveau	Tarif actuel	Nouveau Tarif
QF1	Quotient supérieur à	820.00 €	845.00 €	6.80 €	6.80 €
QF2	Quotient entre	795 € et 485 €	809 € et 495 €	6.30 €	6.30 €
QF3	Quotient entre	484 € et 350 €	494 € et 360 €	5.60 €	5.60 €
QF4	Quotient inférieur à	349 €	359 €	5.15 €	5.15 €
	Hors CARPF			11.00 €	12.00 €

#### **EMPLACEMENT FORAINS :**

- 7.00 € proposé 8 € le M

- 130 € pour les manèges proposé 130 € (pas d'augmentation).

A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014

#### **CIMETIERE :**

411 € pour les perpétuelles proposé 420.00 €

91 € pour les trentenaires proposé 200.00 €

1500 € pour le columbarium proposé 1.600.00 €

100 € pour les plaques jardin du souvenir 120.00 €

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

#### **BIBLIOTHEQUE :**

Adhésion annuelle : 12 € et 15 € pour les extérieurs à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 21 Voix Pour, 2 Abstentions (Estelle LAMOUR, Régis SCARPINO) et 3 Contre (Anthony ARCIERO, Fabrice LASSERRE, Valérie GAILLARD).

### **15°) TARIFS ECOLE DE MUSIQUE**

Monsieur le Maire propose que les tarifs (au trimestre) de l'école de musique soient augmentés de la façon suivante :

	Suvilliers + CA Roissy* Au 1er/09/2014	Extérieur Au 1er/09/2014
Instrument 20 mm/semaine & formation musicale	45.50	95.00
Instrument 30 mm/semaine & formation musicale	67.00	143.00
Instrument 45 mm/semaine & formation musicale	100.00	210.00
Instrument 1h/semaine & formation musicale	131.50	277.00
Instrument 1h30/semaine & formation musicale	197.00	415.00
Eveil musical 45 mm/semaine	10.00	21.00

Communauté de Communes : ne sont concernés que les élèves qui résident sur une commune qui n'enseigne pas l'instrument exercé. Si la commune concernée enseigne cette discipline (flûte, piano, violon.....) l'élève sera soumis au tarif extérieur. Les enfants de Suvilliers sont prioritaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 22 Voix Pour, 1 Abstention (Estelle LAMOUR) et 3 Contre (Anthony ARCIERO, Fabrice LASSERRE, Valérie GAILLARD)

## **16°) LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX 2014-2015, LOCAUX COMMERCIAUX ET DE L'ADMR**

Chaque année au 1<sup>er</sup> Septembre, il convient de réévaluer les loyers des logements communaux en fonction de l'indice référence des loyers, (moyenne 2012 : 123.55, moyenne 2013 : 124.66).

Les montants augmentés de ce pourcentage sont fixés comme suit :

Adresse	Type	Superficie	Loyers en Euros
6 Rue Jean Jaurès	F2	35 M2	220.42
6 Rue Jean Jaurès	F2	45 M2	229.41
6 Rue Jean Jaurès	F4	61 M2	384.02
Place Dhuicque	F2	43 M2	270.61
Place Dhuicque	F4	66 M2	423.52
8 Rue Jean Jaurès	F4	81 M2	481.97
Garages (5)			54.11
Logements Colombier	F4	67 M2	422.61
Loyer place d'huicque	F4	69 M2	433.29
Logement Jardin Frémin	F4	69 M2	433.29

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 25 Voix Pour et 1 Abstention (Régis SCARPINO)

Les logements sont attribués selon les demandes et les besoins (garage régularisé, un logement de secours)

### **LOYERS COMMERCIAUX**

Comme pour les loyers des logements communaux, les locaux Commerciaux du Colombier doivent être revalorisés au 1<sup>er</sup> Septembre 2014 du même taux, soit :

172.03 € pour les 3 premières années  
 255.37 € de la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année  
 344.06 € de la 6<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année

509.20 € après la 9<sup>ème</sup> année

Monsieur le Maire propose de porter les charges à 191.00 € par mois.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 21 Voix Pour, 2 Abstentions (Estelle LAMOUR, Régis SCARPINO) et 3 Contre (Anthony ARCIERO, Fabrice LASSERRE, Valérie GAILLARD).

#### **Pour l' ADMR**

- Loyer : 708.38 €  
- Charge : 291.46 €  
- Alarme : 113.62 €

Soit 1.113.46 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 21 Voix Pour, 2 Abstentions (Estelle LAMOUR, Régis SCARPINO) et 3 Contre (Anthony ARCIERO, Fabrice LASSERRE, Valérie GAILLARD).

### **17°) TARIFS DIVERS FETES ET CULTURELS**

Monsieur le Maire propose les tarifs de location des salles suivants le tableau ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 :

<b>SALLE DES FETES</b>	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Tarifs proposés</b>
Eté	470.00 €	600.00 €
Hiver	545.00 €	600,00 €
Arrhes	155.00 €	180,00 €
Caution	300.00 €	1.000 €
2 <sup>ème</sup> location pour les associations	230.00 €	230,00 €
<b>CARRE GALERIE</b>	56.00 €	supprimé
<b>SALLE JEAN ANOUILH</b>	230.00	250,00 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 23 Voix Pour et 3 Voix Contre (Anthony ARCIERO, Fabrice LASSERRE, Valérie GAILLARD)

### **18°) REGLEMENT INTERIEUR**

Le vote du règlement intérieur est repoussé au prochain Conseil Municipal, suite à l'intervention d'Anthony ARCIERO.

### **DIVERS**

#### **Monsieur le Maire :**

- informe que l'étude du PLU à repris, avec pour objectif la validation pour le Mois de Juillet 2015 par le Préfet. Cela veut dire que le PLU sera bouclé au niveau de la Commune en fin d'année. Ce délai doit impérativement être respecté, car le dépôt du permis de construire de la gendarmerie doit être déposé en Juillet 2015.

- L'Association Nos Quartiers ont du talent : Parrainage par de grandes Entreprises, de jeunes gens avec un niveau de formation BAC + 4 en milieu difficile. Programme de 20 000 jeunes sur tout le territoire français, ayant – de 30 ans au chômage et recherchant un emploi.

**Maryse GUILBERT** : La Commission Emploi composée de D. BENAGOU. JJ BIZERAY. A ROLDAO. R BORNE, reçoit le Mardi matin les personnes en difficultés de recherches d'emplois. Un point spécifique sera créé dans le Hall de la Mairie à compter du mois de Septembre.

**Alain VERON** : Travaux prévus cet été : - Branchement plomb dans le quartier du petit Argenteuil. Ces travaux seront réalisés par la Lyonnaise des Eaux.

Travaux d'assainissement Rue de la Liberté et une partie de la Rue Cateau. Début le 1<sup>er</sup> Aout pour une durée de 3 mois. Une déviation pour les cars sera prévue pour les bus qui devront passer par la Rue Pasteur.

**Anthony ARCIERO** :

- Demande une liste des dégâts occasionnés par l'orage du 8 Juin. Il a été recensé un certain nombre de sinistres tel que : les toitures de la Maison des Enfants et de l'Ecole Maternelle du Colombier, du service technique, de l'Eglise, la Bergerie. Les Véhicules. Des bris de glaces (vélux – lucarnes – verrières – skydom) et des gouttières. Plusieurs véhicules.

Réponse du Maire :

Un recensement des sinistrés sur toute la commune a été effectué afin que ce fait soit classé en catastrophe naturelle. Cette action se fait avec les communes de St Witz et Marly et la CA RPF. A noter la réponse transmise à la CA RPF : « En ce qui concerne la question de l'indemnisation des dommages causés, au regard de la loi n° 82 66 00 du 13 Juillet 1982, les phénomènes tels que la grêle ou le vent ne sont pas considérés comme des effets de catastrophe naturelle, et relèvent du champ assurantiel pour les biens couverts par la garantie Tempête, Grêle et Neige, proposée et souscrite auprès des compagnies d'assurance dans le cadre des contrats dommages de base. Il en est de même pour l'infiltration d'eau par les toitures.

- Chiens Dangereux : s'inquiète sur les chiens non tenus en laisse sur le territoire de la Commune. Demande qu'un rappel soit fait aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur animal en laisse.
- Réponse du Maire : Il est signalé que les détenteurs de chiens dangereux sont déclarés en Mairie.
- Rue Pasteur : Formation de trous dans cette rue au niveau des trottoirs. Un programme de réparation doit être lancé sur les traversées de trottoirs pour les eaux pluviales. Par ailleurs, afin d'éviter le stationnement sur les trottoirs (voir pose de potelets pour faire un stationnement semi trottoir – chaussée). Un programme de rebouchage sera fait.

**Fabrice LASSERRE** : Mise au point concernant la dernière note faite par Monsieur le Maire au sujet de la Section Tennis. Il remet à son tour un courrier de réponse aux élus présents.

**Estelle LAMOUR** : Demande où en est la mise en forme des Rythmes scolaires de la rentrée.

Réponse de Nadine RACAULT : Un avis favorable de l'Inspection Académique sur le planning proposé par la commune a été donné. Une circulaire sera faite aux familles, avant les vacances afin de pouvoir s'organiser pour la rentrée de Septembre.

**Sandrine FILLASTRE** : Déléguée au SITRARIVE souhaiterait que lorsqu'un titulaire n'est pas présent à ces réunions, qu'il transmette à son délégué le dossier complet, afin que ce dernier puisse connaître l'objet de la réunion.

**Rudy BORNE** : En relation avec la Croix Rouge, cette dernière va organiser des formations de secours (60 € par session) à différentes sections. Se propose aussi d'être partenaire lors des manifestations organisées (sportives.....). Prévoit aussi une formation avec les assistantes maternelles. La croix Rouge sera présente lors du Forum des Associations, en Septembre.

**Jean Jacques BIZERAY** : Soutien scolaire organisé à l'ancienne mairie ou au Carré Galerie.

**Michèle MARIE** :

Lors des grèves des CIF, demandent comment était informée la population.

Réponse du Maire : La commune a informé les utilisateurs des bus par le biais des panneaux informatiques par rapport aux informations qu'elle recevait. Une intervention a été faite auprès du Sous-Préfet concernant le transport des Collégiens et des Lycéens, ces derniers étant en période d'examens.

Collecte de vêtements. Il n'y a plus de lieu de collecte sur Survilliers. Il faudrait voir à la Croix Rouge de Fosses.

**Christine ALLOUIS** : Auto rétro de la St Jean : une soixantaine d'inscrits.

**Michel RAES** : informe qu'en Juin il y a eu 17 Manifestations.

**PUBLIC** : L'étude du chauffage au bois sur différents bâtiments de la commune (Résidence du Colombier – Ecole du Colombier – Mairie) n'a pas abouti. Demande que les contrats de la Mairie et du Colombier puisse être comparé (vu que nous avons tous le même prestataire : COFELY), pour l'étude des nouveaux contrats l'an prochain.

Réponse du Maire : Effectivement de nombreux clos n'ont pas souhaité donner suite. Pour ce qui est de l'échange d'information sur les contrats de maintenance et de chauffage, le Maire est tout à fait d'accord pour essayer de profiter d'un effet volume pour réduire les coûts. Le contrat avec COFELY se termine en 2015. Monsieur BENAGOU entrera en contact avec les différents clos et Squares afin de travailler ensemble sur le projet.